



Comment calculer l'incorporation du boni de vie chère au salaire de base?

HISTORIQUE DU BONI DE VIE CHÈRE

Il est assez surprenant d'entendre dire par des patrons qu'ils ne savaient pas qu'ils devaient payer une indemnité de vie chère à leurs employés et tout aussi déconcertant de constater que nombre de salariés ne réclament pas ladite indemnité parce, prétendent-ils, ils n'en ont jamais entendu parler. Qui est responsable de cet état de choses? Le gouvernement, en grande partie, car il s'est contenté de publier dans les journaux une petite annonce de 50 lignes sur deux colonnes, lorsque le boni obligatoire a été imposé ou lorsqu'il a été intégré dans le taux du salaire de base, à ma connaissance tout au moins, pas la moindre émission radiophonique à ce sujet, et cela en contraste avec les pages entières de publicité pour les divers emprunts de guerre, le rationnement, pour rappeler aux employeurs leurs obligations envers le Service sélectif quant à leurs employés d'âge militaire et combien d'autres choses. Ajoutez à cela que ce système de boni de vie

chère et les salariées gagnant \$25 ou plus par semaine; pour les autres il devint 3.8 pour cent de leur salaire.

Enfin, au 15 février 1944, le boni de vie chère disparaissait comme tel et devait être intégré au salaire sous forme d'augmentation pure et simple. Et voilà en quelques mots l'historique du boni de vie chère. Il serait trop compliqué d'expliquer ici comment il se calcule dans les cas de taux gradués calculés d'après le temps, de paiement de l'indemnité autorisée en montants différents, de taux d'encouragement au travail ou de taux combinés.

Comment s'établit l'intégration du boni de vie chère dans le taux de salaire?

Le salarié doit tout d'abord établir le montant du boni qu'il recevait avant le 15 février dernier, il divisera ensuite le montant de ce boni par le nombre d'heures de sa semaine normale de travail et il trouvera de combien son salaire devra être augmenté par heure.

Echelle des taux horaires provenant du boni de vie chère payé avant le 15 février 1944 aux salariés masculins majeurs en vertu des arrêtés fédéraux.

Semaine normale de travail	Boni de vie chère calculé en points, il varie de 3.8 à 18.4														
	3.8	4.6	5.6	7.4	8.8-9.9	11.0	11.5	12.2	12.8	13.3	13.6	14.6	15.4	16.4	18.4
	Boni de vie chère payé par l'employeur en dollars et cents														
	\$0.95	\$1.15	\$1.40	\$1.85	\$2.20-48	\$2.75	\$2.88	\$3.05	\$3.20	\$3.33	\$3.40	\$3.65	\$3.85	\$4.10	\$4.60
40 heures	.02	.03	.04	.05	.06	.07	.07	.08	.08	.08	.09	.09	.10	.10	.12
44 "	.02	.03	.03	.04	.05	.06	.07	.07	.07	.08	.08	.08	.09	.09	.10
48 "	.02	.02	.03	.04	.05	.06	.06	.06	.07	.07	.07	.08	.08	.09	.10
50 "	.02	.02	.03	.04	.04	.06	.06	.06	.06	.07	.07	.07	.08	.08	.09
54 "	.02	.02	.03	.03	.04	.05	.05	.06	.06	.06	.06	.07	.07	.08	.09
55 "	.02	.02	.03	.03	.04	.05	.05	.06	.06	.06	.06	.07	.07	.07	.08
60 "	.02	.02	.02	.03	.04	.05	.05	.05	.05	.06	.06	.06	.06	.07	.08

chère au lieu et place d'augmentations de salaires n'est guère populaire chez le gros public qui, de plus, ne cherche pas à savoir.

Pourquoi un boni de vie chère?

Le but avoué de ce système c'est de permettre au salarié de faire face à l'augmentation du coût de la vie au moyen d'une indemnité variant en rapport avec la hausse de l'indice du coût de la vie, chaque point se figurant par 25 cents par semaine, et d'empêcher des augmentations de salaire qui causeraient l'inflation. On a donc stabilisé les salaires à leur niveau de novembre 1941, ils ne pouvaient être augmentés qu'avec l'autorisation d'un Conseil régional du travail en temps de guerre ou du Conseil national, mais ils ne pouvaient être diminués.

Quel était le montant du boni de vie chère obligatoire?

Au 15 août 1942, il fut fixé à 2.4 points ou 60 cents par semaine pour les salariés adultes du sexe masculin et les salariés du sexe féminin gagnant \$25 ou plus par semaine; pour les autres, il était de 2.4 pour cent de leur salaire; toutefois un Conseil régional ou le Conseil national pouvait l'augmenter jusqu'à concurrence de \$4.25 ou 17.5 points suivant les circonstances ou le degré de pression exercée.

Au 15 novembre 1943, le boni obligatoire fut augmenté de 1.4 point, soit 35 cents par semaine, portant le minimum à 95 cents et le maximum à \$4.60 pour les salariés adultes mascu-

lin et les salariées gagnant \$25 ou plus par semaine; pour les autres il devint 3.8 pour cent de leur salaire. Exemples: — Un salarié touchait un boni de vie chère de 95 cents par semaine, il aura droit à 2 cents de l'heure en plus de son salaire régulier en lieu et place du boni de vie chère. Dans le cas d'un salarié qui touchait un boni de \$2.75 par semaine, il devra recevoir 7 cents de l'heure si sa semaine normale de travail est de 40 heures; si elle est de 44, 48 ou 50 heures, il aura droit à 6 cents de l'heure en plus de son salaire régulier, mais ne recevra que 5 cents si sa semaine normale de travail est de 54 à 60 heures. Prenons maintenant le cas d'un employé qui touchait le plein boni, soit 18.4 points ou \$4.60, si sa semaine normale est de 40 heures il devra recevoir 12 cents de l'heure en plus de son salaire régulier et 10 cents de l'heure si sa semaine normale est de 44 ou 48 heures; si elle est de 50 ou 54 heures, il aura droit à 9 cents de l'heure et à 8 cents si elle est de 55 à 60 heures.

Tous ces montants ont été arrondis au nombre entier supérieur lorsque la fraction était de .5 et plus et réduits au nombre entier inférieur lorsque la fraction décimale est inférieure à .5; toutefois, s'il est d'usage dans un établissement d'arrondir le montant à la demi-cent au lieu de la cent, cela peut se continuer.

En ce qui concerne les employés masculins mineurs gagnant moins de \$25 par semaine et les employés féminins majeurs ou mineurs qui ne gagnent pas \$25 par semaine, le boni de vie chère de 3.8 points qu'ils recevaient avant le 15 février doit être incorporé à leur salaire. Ainsi une ouvrière qui gagnait \$10 par semaine, avec un boni de 3.8 points, devra être payée \$10.38 par semaine; celle qui gagnait \$15 devra recevoir \$15.57, et celle qui gagnait \$20 aura droit à \$20.76, et ainsi de suite jusqu'au salaire de \$25 par semaine.

Nouvelle union textile à Renfrew

Renfrew. — M. René Demers, Organisateur-Général de l'United Textile Workers of Canada, affilié au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, nous apprend que le Comité Exécutif National de l'U.T.W.C. au cours de sa séance tenue à Cornwall, Ont., sous la présidence de M. Frank Quérat, a accepté la demande d'affiliation des employés de la compagnie J. M. O'Brien Knitting Mill et qu'à cet effet, une charte officielle a été présentée aux officiers temporaires de ce nouveau local il y a quelques jours.

Immédiatement après, eut lieu l'élection générale des officiers permanents qui dirigeront désormais les destinées de cette nouvelle organisation ouvrière avec les résultats suivants:

Président: M. Clifford Payne; Vice-Prés.: M. J. G. Glinski; Sec.-Trésorière: Mme H. Hobbs; Sec.-Correspondante: Mlle Suzie Miller; Gardien: M. G. H. Sheunan; Vérificateurs: M. Murray Quattrocchi, Mlle E. Laplante et M. J. J. Castonguay.

Suivant cette élection, les membres formèrent un comité qui verra à dresser une convention collective, laquelle sera incessamment soumise à la compagnie O'Brien Knitting, par le comité de négociations de l'United Textile Workers of Canada, local 21.

LA PREVENTION DES ACCIDENTS

Le président de l'Association de Québec pour la prévention des accidents du travail, M. J.-Edouard Simard, annonce l'organisation de quatre autres conférences de sécurité pour patrons et ouvriers aux endroits suivants: Cowansville, le jeudi 4 mai; St-Hyacinthe, le lundi 15 mai; Drummondville, le mardi 16 mai; et Victoriaville, le mercredi 17 mai.

Le programme de ces réunions régionales comprend trois sessions: à la première les employeurs se réunissent pour entendre un membre de la Commission des accidents du travail ou un officier de l'Association de prévention leur dévoiler le coût des accidents pour l'année précédente; immédiatement après a lieu une sorte de forum où un membre de la commission, de l'association ou du ministère du Travail répond aux questions qui lui sont faites relativement à la compensation, à la prévention ou à l'inspection; et le soir dans la plus grande salle de l'endroit on rassemble tous les ouvriers, que de distingués orateurs invitent à s'enrôler dans le grand mouvement de la prévention pour leur avantage personnel. Des séances de vues animées sur la sécurité complètent le programme. Il y a aussi tirage de prix de présence, comprenant divers objets et appareils protecteurs que doivent porter les ouvriers à leur travail.

La délégation canadienne à Philadelphie

Ottawa. — Le ministre du travail annonce qu'à la tête de la délégation canadienne à la vingt-sixième session de la conférence internationale du travail, figurera l'honorable Humphrey Mitchell, ministre du travail. La conférence s'ouvrira à Philadelphie le 20 avril. L'on estime que les sessions vont durer environ trois semaines.

Les deux délégués du gouvernement seront MM. Paul Martin, C.R., M.P., adjoint parlementaire du ministre du travail, et Brooke Claxton, C.R., M.P., adjoint parlementaire du président du conseil privé.

Le ministre du travail d'un Etat-membre est considéré comme délégué spécial de son gouvernement, en plus des deux membres que peut ordinairement déléguer ce pays.

L'arrêté en conseil créant la délégation canadienne désigne comme substitut MM. Arthur MacNamara, sous-ministre du travail, et Vincent C. MacDonald, adjoint du sous-ministre du travail.

Comme les discussions de la conférence porteront dans une large mesure sur des questions ressortissant ordinairement à la juridiction provinciale, le gouvernement fédéral a nommé cinq conseillers techniques désignés par les provinces, entre autres, MM. L.-D. Currie, ministre du travail du Manitoba; Charles Daley, ministre du travail de l'Ontario; J. O'Connell-Maher, sous-ministre conjoint du travail de la province de Québec, et W. D. King, ministre du commerce et de l'industrie de l'Alberta.

Mme Cora Casselman, M.P., a aussi été désignée comme conseiller du gouvernement. Parmi les autres conseillers techniques de la délégation officielle figurent MM. Alfred Charpentier, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada; Walter-S. Woods, sous-ministre conjoint du ministère des pensions et de la santé nationale, d'Ottawa; H.-C. Goldenberg, directeur général du bureau d'économie et des statistiques, Ottawa; Allan M. Mitchell, directeur du service de placement au ministère du travail, d'Ottawa; Alfred Rive, premier secrétaire des affaires extérieures, Ottawa; Eric Stangroom, de la Com-

mission d'assurance-chômage, d'Ottawa.

MM. Antonio Garneau, président de la Commission d'assurance-santé de la province de Québec, et J.-P. Després, secrétaire du Conseil supérieur du travail de Québec, assisteront aux sessions en qualité d'observateurs.

Outre les délégués du gouvernement, le Canada a droit à un délégué représentant les patrons et à un délégué représentant les ouvriers. M. W.-C. Coutler, président de la Coultier Copper and Brass Co. Ltd. de Toronto, et ancien président de l'Association des manufacturiers canadiens, sera le délégué des patrons, et Percy-R. Bengough, président du Congrès des métiers et du travail, sera le délégué des ouvriers. Les conseillers techniques du délégué des ouvriers sont: MM. Wm.-L. Best, C.B.E., secrétaire du Comité législatif fédéral conjoint des fraternités du transport ferroviaire, d'Ottawa; George Burt, directeur régional des United Automobile Workers, de Windsor, Ont.; F. Herbert Carlin, M.A.L., membre du conseil international de l'International Union of Mine, Mill and Smelter Workers, de Sudbury, Ont.; Norman-S. Dowd, secrétaire du Congrès Canadien du Travail, d'Ottawa; Ernest Ingles, vice-président de l'International Brotherhood of Electrical Workers, de London, Ont.; Edouard Larose, représentant de la United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America, de Montréal.

Le délégué des patrons aura pour conseillers techniques: le professeur J.-C. Cameron, de l'Université Queen's, de Kingston, Ont.; MM. J. R. Kimpton, directeur adjoint du personnel, chemin de fer du Pacifique Canadien, de Montréal; H.-W. MacDonnell, secrétaire juridique, Association des manufacturiers canadiens, de Toronto, Ralph Presgrave, vice-président de la Cie J.-D. Woods, Ltd., de Toronto; Allan-C. Ross, de la Cie Ross-Meagher, et vice-président ontarien de la Cie Canadienne de Construction, d'Ottawa.

L'on compte qu'au moins quarante pays seront représentés à la conférence de Philadelphie.



Raphaël ROY

BIJOUTIER - DIAMANTAIRE

Représentant autorisé des superbes Montres "MIDO"

Multiflores Automatiques incassables qui marchent toujours sans les remonter, ainsi que les Montres Longine, Gruen, Tavannes, Bulova. Pleine valeur vous est allouée pour vieilles montres en échange d'une neuve. Beau choix de bagues diamant, et cadeaux de fête.

Achetons vieil Or et Diamant.

6687 rue St-Hubert. TAlon 4174

Le but du rationnement

Des changements récents aux règlements du rationnement ont fait naître, dans l'esprit des consommateurs, la curiosité de connaître la raison d'être du rationnement en temps de guerre.

Le but primordial du rationnement est d'assurer à chaque citoyen sa juste part des articles nécessaires à sa subsistance: pour que ceux qui sont riches n'accumulent pas au détriment de ceux qui sont pauvres.

La sévérité du rationnement correspond, évidemment, à l'état de l'approvisionnement des vivres, vêtements et combustibles, de sorte que nous avons à une extrémité les privations terribles de l'Europe occupée, et à l'autre, dans notre pays, les quelques petits inconvénients que nous avons dû subir depuis une couple d'années.

PROBLEME DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Il ne serait pas juste de décrire le rationnement au Canada comme mesure de privation. Son but principal est la répartition juste et égale, sur toute l'étendue du territoire, de certaines marchandises les approvisionnements sont ou limités à cause de la guerre, ou contrôlés et réservés, pour répondre à une augmentation de la demande qui pourrait survenir, soit à l'extérieur, soit de l'intérieur même du pays. Pour cette raison, le système de rationnement au Canada doit être souple, de façon à pouvoir être resserré ou relâché, au besoin, selon les variations des approvisionnements, variations amenées par des événements incontrôlables.

LE BEURRE ET LA VIANDE

Les deux derniers changements de la Commission illustrent bien la souplesse de notre système de rationnement. La réduction très minime de la ration de beurre est due à une diminution saisonnière de la production. Durant les mois de novembre, décembre et janvier, on a constaté une diminution d'environ 5 millions de livres de beurre. Les consommateurs se souviendront que, l'année dernière, les stocks de beurre avaient aussi considérablement baissés et que les restrictions à cette époque avaient été proportionnellement plus grandes.

Il ne faut pas conclure, de la décision de suspendre le rationnement de la viande, que ce rationnement n'a jamais été nécessaire, ni qu'il ne sera pas imposé de nouveau. Le but de cette mesure était d'accumuler des réserves pour fins d'exportations. Malheureusement, à cause de la congestion de nos moyens de transport, nos entrepôts frigorifiques ne suffisaient plus à contenir nos surplus de viandes.

Dans les circonstances, il n'y avait plus de raison de continuer à restreindre au pays la consommation de cette denrée. Voilà pourquoi les Canadiens sont invités à faire bonne chère, avec la perspective toutefois que ce "congé gastronomique" ne durera probablement pas jusqu'à la fin de la guerre. Lorsque les conditions normales seront rétablies, on s'attend bien à ce que les Canadiens qui jouissent en ce moment d'une suspension de ces restrictions ne verront pas d'un mauvais oeil le retour du coupon de rationnement de la viande.

Les bénéficiaires de sursis seront bientôt conscrits

Ottawa. — L'appel des célibataires et des veufs sans dépendants au service militaire sera bientôt une affaire du passé, dit-on couramment dans les milieux officiels. Par contre, dorénavant, l'on s'occupera davantage d'appeler sous les drapeaux ceux qui ont obtenu des sursis à cause de leur emploi dans les usines de guerre.

A l'heure actuelle une organisation est à faire une sorte d'enquête dans les usines du pays en vue de faire le relevé de ceux qui, étant éligibles au service militaire mais employés à la production de guerre, ont pu de ce fait obtenir un ajournement quelconque de leur service actif.

On en est arrivé à la conclusion qu'un grand nombre d'usines de guerre sont sur le point de fermer leurs portes. Dans ce cas, un grand nombre d'employés seront transférés ailleurs. Mais, dans le cas des jeunes gens aptes au service militaire, il est à peu près certain qu'ils seront appelés sans égard pour leur préférence de rester attachés à la production du matériel essentiel à la poursuite de la guerre.

Selon les stipulations de la loi de mobilisation des ressources nationales, environ 60,000 hommes devront prendre les armes au cours de la présente année. L'invasion du continent européen par les forces alliées impliquera sans doute pour le Canada l'envoi de renforts outre-mer, ce qui veut dire que la loi de mobilisation devra suivre son cours.

Echec du recrutement ouvrier à Terre-Neuve

Ottawa. — Un porte-parole du ministère du Travail a révélé que les efforts du ministère du Travail pour recruter de la main-d'oeuvre à Terre-Neuve ont échoué. Le gouvernement canadien désirait obtenir des ouvriers de Terre-Neuve pour remplacer nos ouvriers qui sont appelés au service militaire et les engager dans différents travaux, entre autres, dans des salaisons d'Ontario. Le fonctionnaire qui a annoncé cette nouvelle dit que l'échec est attribuable au fait que le gouvernement canadien n'a pas pu offrir aux ouvriers terre-neuviens des salaires égaux à ceux que leur offrent les employeurs américains.

Le porte-parole a même ajouté que les seuls ouvriers que le Canada aurait pu obtenir à Terre-Neuve sont ceux que les employeurs américains ont refusés pour incompétence. Le gouvernement canadien a donc renoncé à son projet parce qu'il ne pouvait offrir des salaires aussi élevés que les Américains.

Catherine la Grande, tsarine de Russie, se nommait réellement Sophie et était Allemande. Elle était née à Stettin.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est ici donné que Ernest Charles Hazard, de la Ville de Westmount, District de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Parlement d'Ottawa, à la présente ou à la prochaine Session des Chambres pour obtenir un décret de divorce contre son épouse, Annie Armstrong, pour cause d'adultère et d'absence.

Fait, signé et daté à Montréal, ce 6 jour de mars, 1944.
JOHN E. CRANKSHAW,
Procureur du requérant

LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursdays of each month — s'assemble les premier et troisième Jendis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue Lagacetière Est. Président, Paul Fournier, 1440 Bleury; secrétaire-correspondant — corresponding-secretary, J. E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul ouest, Tel. LA. 5361; vice-président Onésime Renaud, 909 boulevard St-Laurent, Tel. LA. 8403; J. E. Beaudoin, 1153 St-Denis, Tel. MA. 3731 — 3732.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176, Jacques-Cartier Typographical Union No. 145, Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers Union No. 33; President, W. Farnell; vice-président, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunelles; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 54, 484 McGill Street, Tel. MA. 7489; Executive, John Moore, J.-A. Arduin and A. Query; Auditors, J.-A. Riéhard and H. Collin. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS — MENUISIERS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT COUNCIL OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — President: Edras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Secrétaire: Léopold Francoeur; Trésorier: E. Lanthier; Exécutif: E. Lanthier, U. R. Johns, F. Doucet, Gardien: B. Labelle. Agents d'affaires: Edouard Toussaint et Eléazar Bernier.

Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 131, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, N. L'Heureux, secrétaire.

U. L. 127, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 15; Manuel Bourque, 2420 Chapleau.

U. L. 1244, Meets every 1st and 2nd Thursday, 1440 Bleury, H. R. Salter, Secretary, 4621 Blvd Décarie, N.D.G.

U. L. 1360, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, 4030 ouest Notre-Dame.

H. Martin, secrétaire, 3855 rue Claude Verdon.

U. L. 1575, s'assemble tous les 1er lundis à 198 — 1ère Avenue, Lachine.

Harris Droust, secrétaire, 168 — 1ère Avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis à 2138 Valois, Paul Vigeant, secrétaire, 2436 Orléans.

U. L. 1584, s'assemble les derniers mardis de chaque mois à l'Hôtel de Ville Ste-Anne de Bellevue, Léopold Francoeur, secrétaire, Boîte Postale 23, Ste-Anne de Bellevue.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — MONTREAL TRAMWAYS EMPLOYEES' UNION Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. — Quartiers généraux. — Headquarters, 1153, St. Denis, Tel. LA. 2503. Officers — Officers: Elphège Beaudoin, président; Victor Trudeau, agent d'affaires; Albert V. Trudeau, agent d'affaires; Alb. Charrier, 1er vice-président; J. S. Parthenais, secrétaire; Alb. Brodeur, trésorier; Joseph Barbucci, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le Local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — Boot & SHOE WORKERS' UNION. — S'assemble tous les mercredis soirs à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 3446 Dorlon; 2e vice-président, H. Desrosiers, 1894 Cadillac; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 rue Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Charles McKereher, 1331A est, rue Ste-Catherine, Tel. CH. 6511, résidence, CH. 7125; sentinelle, Philias Leclair, 1308 est, rue Ste-Catherine. L'exécutif, s'assemble le 2e et 4e lundis du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Rosario Hébert, 3524 Dorlon, CH. 3987; secrétaire, Jos. Beauregard, 1508 rue Beaudry.

Indice du coût de la vie en mars 1944

L'indice du coût de la vie, établi par l'Office Fédéral de la Statistique sur la base 100 en 1935-1939, avance de 118.9 le 1er février à 119.0 le 1er mars; depuis le début de la guerre le gain s'élève à 18.1 p.c. L'indice du groupe alimentaire gagne 0.2 point en regard du 1er février, tandis que l'indice des items divers décline de 0.1.

L'avance de l'indice des aliments, de 130.9 en février à 131.1 en mars, est attribuable à une hausse des légumes frais qui l'emporte sur une légère baisse des oeufs, des oranges, des citrons et du fromage. L'indice des items divers recule de 109.1 à 109.0 à la suite de la réduction des prix de l'aspirine.

Les indices des autres groupes se maintiennent au même point; loyer, 111.9; combustible et éclairage, 113.0; vêtement, 121.3; meubles, garnitures de maisons, articles de ménage et services, 118.4.

Affaire de \$100,000,000

Ottawa, 6. — Quelque 100,000 cheminots canadiens porteront probablement leur cause, vers la fin du mois, devant la Commission nationale du travail en temps de guerre, afin d'obtenir une échelle de salaires équivalente à celle payée par les chemins de fer de l'Ouest des Etats-Unis.

Cette affaire sera la plus considérable présentée jusqu'ici devant la Commission nationale du travail et comporterait des augmentations de salaires pour une somme totale de \$100,000,000, soit environ la moitié de la somme des augmentations accordées depuis l'établissement du contrôle des salaires.

En plus des 100,000 travailleurs directement concernés, de 50,000 à ment des augmentations accordées, 75,000 autres profiteraient indirectement s'il en est décrété.

La demande a été faite aux chemins de fer canadiens, le 31 juillet dernier, par 17 fraternités de cheminots, et elle comporte l'établissement d'une échelle de salaires pour tous les gens du métier, chauffeurs, conducteurs, etc.

Les unions demandent une augmentation générale de 23 cents l'heure pour tous les autres employés. Les chemins de fer ont refusé ces conditions.

Etant donné que la requête en question a été présentée avant la mise en vigueur de l'ordonnance actuelle touchant les salaires, elle sera étudiée par le conseil à la lumière de l'ancienne ordonnance qui souligne l'importance de la similarité de traitement pour les mêmes occupations et pourvoit à des augmentations de salaire au pays en conformité avec les salaires payés à l'étranger pour le même travail.

EXAMEN de la VUE

par J.-L. Phoenix, O. D.

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

diplômé de l'Université

AU SALON D'OPTIQUE

Chez O. ST-JEAN LTEE

Téléphone: AM. 2121

o. st Jean

BIJOUTIERS DIAMANTAIRE

Un seul magasin à Montréal:

1215 est, rue Sainte-Catherine

Les arts de la Mode

M. J. LEWIS, directeur

POURQUOI ALLER A NEW-YORK

Vous pouvez apprendre Montréal, le dessin PRATIQUE des robes. Entraînement spécial pour la confection. COURS SPECIAUX DE CROQUIS. Jour et soir. Permis provincial. Diplôme reconnu accordé.

Ecrivez ou venez consulter Madame Juliette TREMBLAY, styliste réputée.

THE MAURICE DRESS DESIGNING STUDIO

1117 Ste-Catherine O. MA 221.

Les clauses sociales dans les constitutions de demain

Montréal, 8 avril 1944.—Dans une publication qui doit servir de guide pour les hommes d'Etat qui auront pour tâche de travailler à la reconstitution sociale du monde, le Bureau international du Travail prédit que les constitutions de demain contiendront des déclarations vigoureuses de principes sociaux et économiques.

L'étude du B.I.T., qui contient 809 pages, est publiée sous le titre de *Dispositions constitutionnelles concernant les principes sociaux et économiques*. Elle contient une collection d'environ 450 textes constitutionnels extraits des lois fondamentales d'un grand nombre de pays et d'unités politiques, et qui est généralement limitée aux textes contenant des dispositions sur les principes sociaux et économiques; le volume la décrit comme un recueil d'expériences communes pour servir aux rédacteurs des constitutions nationales.

L'introduction remarque qu'il n'existe pas actuellement dans le monde de collection de textes constitutionnels traitant spécialement des problèmes sociaux et économiques; une compilation de ce genre a donc une signification particulière. Les guerres ont toujours constitué des étapes historiques importantes dans les développements constitutionnels, et, l'it-on dans l'introduction, "les périodes de crises mondiales sont susceptibles de produire des modifications radicales dans les constitutions d'un grand nombre de pays."

La présente époque est donc susceptible de marquer fortement l'évolution constitutionnelle. On peut espérer qu'à cet égard, la guerre actuelle laissera des traces plus permanentes dans l'histoire de la liberté humaine que les conflits qui ont précédé le Congrès de Vienne ou que la guerre de 1914-18, et que l'importance croissante de l'élément social dans la vie publique pourra se refléter dans les constitutions nationales de l'après-guerre.

Des déclarations internationales telle que la Charte de l'Atlantique révèlent l'importance de la politique sociale dans la pensée contemporaine, et un examen des révisions constitutionnelles actuellement proposées dans divers pays indique une détermination d'incorporer dans les

lois fondamentales des garanties de caractère social.

La publication du Bureau ne prétend pas être une "constitution modèle"; au contraire, elle remarque qu'il serait impossible de proposer un texte qui soit valable pour tous les pays ou pour toutes les périodes de l'évolution d'un pays; de l'autre côté, il n'est pas déraisonnable d'espérer que certains principes généraux de politique sociale et économique, ainsi que les libertés individuelles fondamentales que la Charte de l'Atlantique si justement associés à la libération de la peur et du besoin, pourront presque devenir l'objet de dispositions communes aux diverses constitutions nationales.

La "guerre du peuple" a ouvert de nouveaux aperçus sociaux qui ne peuvent pas être ignorés, souligne l'étude du B.I.T., et c'est dans le domaine des lois fondamentales que la sécurité recherchée par les Nations-Unies pourra peut-être trouver son expression la plus complète.

"La tâche de reconstruction constitutionnelle qui se pose dans un si grand nombre de pays offre une occasion qui ne se représentera peut-être pas pour des générations," dit le volume. "Elle doit donc être entreprise avec une claire compréhension de l'objectif social, auquel, ainsi que trop de textes publiés l'indiquent, on n'a pas encore donné toute l'importance qu'on lui reconnaît maintenant."

L'étude discute en général quelques-uns des problèmes qui peuvent être traités dans les instruments constitutionnels auxquels on veut incorporer des déclarations de principes sociaux et économiques. Parmi ces questions, se trouvent les possibilités de travail; la satisfaction appropriée des besoins alimentaires, vestimentaires et des besoins de logement et de soins médicaux; la sécurité sociale; des facilités de loisir et de récréations; les soins et l'éducation de la jeunesse; l'amélioration des services d'éducation et de santé.

L'étude met cependant en garde contre deux sortes de réforme constitutionnelle. Des déclarations constitutionnelles de principes économiques et sociaux doivent être généralement acceptées comme l'expres-

sion des buts de la communauté, dit-elle.

"Une déclaration constitutionnelle de principes économiques et sociaux doit éduquer; elle doit unir; et elle doit provoquer une certaine continuité dans la politique à suivre. Si elle ne remplit pas ces conditions, elle est sans valeur, et peut même devenir dangereuse."

Les modifications constitutionnelles qui traitent de questions matérielles et locales et celles qui sont inspirées par l'esprit de parti n'ont pas de valeur permanente.

"Une déclaration constitutionnelle de principe qui ne réussit pas à recueillir l'assentiment général de la communauté peut aussi bien discréditer la constitution que provoquer l'acceptation permanente des principes qu'elle proclame." Les effets et le sort de l'amendement introduisant la prohibition dans la constitution des Etats-Unis présentent un exemple typique à cet égard.

Un second avertissement est dirigé contre la conception de la modification constitutionnelle comme un but en soi, et contre le danger de dépasser les objectifs du progrès social par la proclamation d'un idéal inaccessible.

"La modération est l'essence de la sagesse, et une bonne déclaration constitutionnelle de principes sociaux et économiques doit effectuer un compromis équilibré entre l'idéal et les possibilités de réalisation. Elle doit être inspirée par la générosité et façonnée par le réalisme. Aucune déclaration de principes, si sage ou si éloquente soit-elle, ne peut créer un monde nouveau, même dans ce chapitre le plus révolutionnaire de l'histoire humaine. Une telle déclaration peut tout au plus contribuer à la formation de forces historiques qui, ultérieurement, façonneront une civilisation qui assure les quatre libertés à tous."

L'étude sur les *dispositions constitutionnelles concernant les principes sociaux et économiques* a été préparé par C. Wilfrid Jenks, Conseiller juridique du Bureau international du Travail. Outre l'introduction de M. Jenks, le volume contient une préface de M. E. J. Phelan, Directeur p.i. — Bureau International du Travail.

Réforme des opérations du Conseil Régional du Québec suggérée

Faisant suite à la grande assemblée publique des citoyens de Marieville, Québec, qui eut lieu en cette ville il y a quelques jours, sous le patronage du local 7 de l'United Textile Workers of Canada (C.M.T.C.) dans le but de protester contre le mode d'opération qui régit actuellement le Conseil Régional du Travail du Québec, M. René Demers, Organisateur - Général de l'U.T.W.C. au nom du Conseil National de cet organisme ouvrier qui représente des ouvriers du textile des provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick, vient de faire parvenir à l'Honorable Wilfrid Hamel, ministre intérimaire provincial du travail, un mémoire-suggestion, contenant des amendements et de nouveaux règlements, que l'U.T.W.C. désire voir appliquer aux opérations futures du dit Conseil Régional du Québec.

Ce mémoire-suggestion qui se divise en cinq sections distinctes et qui se rapporte: à la présentation de toute requête devant le Conseil Régional; à l'accessibilité à l'Union de tout document échangé entre le Conseil Régional et la compagnie opposante; au mécanisme du choix des industries similaires et comparables; aux documents explicatifs regardant le choix ou le rejet de toute industrie similaire et comparable; à la représentation des parties adverses à toute audition du Conseil Régional du Travail; au document officiel clôturant la requête des parties concernées ainsi qu'au droit d'appel automatique du Conseil Régional au Conseil National, se lit comme suit:

1 Présentation: Dans le cas de la présentation d'une requête par l'Union ou la Compagnie, alors que l'une des parties concernées est opposante, le Conseil Régional devra établir une période définie et obligatoire, en dedans de laquelle, la dite partie opposante, devra fournir les documents requis par le dit Conseil Régional, copie desquels devra être fournie immédiatement à la partie requérante pour étude et réponse, sous forme de mémoire, lequel devra être soumis au dit Conseil Régional en dedans d'une période définie et obligatoire;

Dans le cas où l'un des documents requis par le Conseil Régional sera une liste de salaires payés dans ce temps actuel, le dit Conseil Régional devra soumettre immédiatement la dite liste à la partie requérante et la dite partie requérante aura alors le droit et le privilège de soumettre, en dedans d'une période définie, un mémoire-réponse en regard de la dite liste et si tel est le cas, tel mémoire pourra exiger que la véracité de la dite liste, si fournie par la Compagnie comme partie opposante, soit définitivement établie, avant que la telle dite liste soit acceptée par le Conseil Régional comme pièce à discussion;

2 Industries comparable: Dans le cas où le ou les noms d'industries similaires et comparables seraient désignés à l'attention du Conseil Régional par l'Union ou la Compagnie, ou les deux en même temps, le dit Conseil Régional devra se procurer la ou les dites listes de salaires payés dans ce temps actuel par la ou les dites industries, désignées

par l'Union ou la Compagnie ou les deux en même temps, comme étant une ou des industries similaires et comparables, et la ou les dites listes de salaires, gardées au dossier du dit Conseil Régional pour comparaison et pièce à discussion au cours de l'audition de la dite requête;

Dans le cas où le ou les noms d'industries similaires et comparables ayant été désignés à l'attention du Conseil Régional par l'Union ou la Compagnie ou les deux en même temps, seraient acceptés ou rejetés par le dit Conseil Régional, comme étant ou n'étant pas, une ou des industries similaires et comparables, donc acceptable ou non comme pièces à comparaison ou discussion au dossier du dit Conseil Régional, le dit Conseil Régional devra fournir aux deux parties intéressées les raisons qui ont milité en faveur ou contre de l'acceptation de ou des dites industries, comme étant une ou des industries similaires et comparables, donc acceptables comme pièce à discussion au dossier du dit Conseil Régional;

3 Délégués représentants: Dans tous les cas, au moment de l'audition d'une requête, présentée par l'Union ou la Compagnie ou les deux en même temps devant le Conseil Régional, le dit Conseil Régional devra remettre à un certain nombre de délégués-représentants des deux parties, d'assister à l'audition de la dite requête, présentée par l'Union ou la Compagnie ou les deux en même temps et allouera une certaine période définie aux dits délégués-représentants des deux parties, pour

FRontenac 8161
Salons Mortuaires modernes
ARTHUR LANDRY Enrg.
GEORGES GODIN, seul propriétaire
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
Service d'ambulances
518 & 528 rue Rachel Est. MONTREAL

Examen de la Vue
Lunettes — Réparations
YO. 4014
Eyes Tested
Glasses Fitted
A. GINGRAS, O.D.
OPTOMETRISTE — SIGHT-SPECIALIST
des Employés de Tramways
Division Ouest
Visiteur aux Ecoles
for Montreal Tramways
Employees, West Division
Eye Inspector for Schools
4222 Wellington VFRDUN coin GALT corner

H. DUBE AUTO WHEEL REPAIR
Established 23 years
"Call for the King of Wheels"
Auto Wheel Repairs and Straightening
CALL MA. 4031 or drop in
STANLEY GARAGE
1200 STANLEY STREET (Between St. Catherine and Dorchester)
"Appelez le Roi des Roues"
Réparations de Roues et Redressage
Appelez MA. 4031 ou venez au
GARAGE STANLEY
1200 RUE STANLEY (Entre Sainte-Catherine et Dorchester)

Buanderie-IMPERIAL-Laundry
& SUPPLY CO.
TEINTURIERS — NETTOYEURS • DYERS AND CLEANERS
Excellent service de blanchissage • Superior Laundry Service
Lavage de famille à prix modérés
Family Washing at Popular Prices
Téléphonez FALKirk 1179 Call FALKirk 1179
1471, RUE PARTHENAIS 1471 PARTHENAIS STREET

• Remplissons prescriptions d'oculistes
• Lunettes, lorgnons et réparations
J.-A. RACETTE
Opticien d'ordonnances licencié
BUREAU: Tous les jours — 10 a.m. à 9 p.m.
Excepté lundi et jeudi, jusqu'à 8 p.m.
6528 St-Denis Tél. CA. 9572

MAISON WALTERS INC.
Ladies' Ready-to-Wear — Furriers
Confection pour dames — Fourrures
Coats, Fur Coats, Children's Coats, and Dresses
We also make specials — Nous faisons aussi spéciaux
1224 St. Catherine Street East Tel. FRontenac 7360

présenter vocalement des objections ou des explications supplémentaires en regard de la présentation de la dite requête, afin d'éclaircir certains détails obscurs qui pourraient influencer directement sur la décision finale des membres du dit Conseil Régional;

4 Document final: Dans le cas où une décision finale est rendue par le Conseil Régional, en faveur ou contre une requête présentée par l'Union ou la Compagnie ou les deux en même temps, le Conseil Régional devra fournir aux deux parties concernées, un mémoire abrégé de la dite décision, et un exposé également abrégé des raisons qui ont milité pour ou contre l'acceptation de la dite requête, afin de permettre à l'une des parties ou les deux en même temps, au cas où l'une des parties ou les deux en même temps, décideraient de porter appel à la telle dite décision, de soumettre un rapport intelligible et directement en rapport avec la dite décision, facilitant par le fait même, le travail de toutes les parties intéressées;

5 Droit d'appel automatique: Dans le cas où l'appel porté par l'Union ou la Compagnie ou les deux en même temps, sera rejeté par le Conseil Régional, pour des raisons similaires à la première décision, le dit Conseil Régional autorisera automatiquement l'Union ou la Compagnie ou les deux en même temps, si tel est le cas, de porter appel à ce dit rejet du dit Conseil Régional devant le Conseil National du Travail, dans une période définie et sans autre procédure préliminaire.

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Adressez toutes les communications à Casier Postal 6094
Téléphone: LANcaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing Ltd., 11 ouest, rue St-Paul, Montreal

Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive: J. Elphège Beaudoin, president, Jos. Matte, J. B. Arsenault and R.-M. Bennett, vice-presidents, Marcel Franco, secretary-treasurer and editor, Henri Richard, rédacteur associé.

Address all communications to Postal Box 6094
Telephone: LANcaster 7808

Printed by Mercantile Printing Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal

Des commissaires aux pays occupés

La Conférence internationale du Travail, qui s'ouvrira le 20 avril à Temple University, à Philadelphie, sera saisie de propositions recommandant que les Nations unies nomment des commissaires du travail pour les territoires occupés.

Ces propositions sont contenues dans un projet de résolution soumis par le Bureau international du Travail à la conférence, et rendu public dans un rapport sur les "recommandations aux Nations unies pour la politique sociale de l'heure actuelle et de l'après-guerre."

Ce rapport contient d'autres recommandations sur un grand nombre d'autres problèmes, comme le contrôle des salaires, le rétablissement du commerce international, l'accès aux matières premières, et l'enregistrement public des accords internationaux de cartels.

Le front du travail allemand

Quant à la résolution sur les territoires occupés, elle prévoit la liquidation immédiate du front du travail allemand et l'élimination dans les administrations sociales de toutes les personnes qui ont été activement associées aux régimes totalitaires dans les territoires occupés par les forces des Nations unies.

Les commissaires du travail devraient être nommés aussitôt que l'occupation d'un territoire de l'axe paraît imminente. Ils devraient être responsables de l'application de la législation du travail et, sous réserve des nécessités militaires, avoir le droit de modifier les normes existantes et d'en promulguer de nouvelles.

Les commissaires devraient appuyer et encourager la reconstitution des organisations syndicales libres. En même temps, dit la résolution, les autorités d'occupation devraient prendre, en consultation avec les commissaires du Travail, les mesures nécessaires pour assurer la continuation des contrats, de celles des activités des institutions de l'axe qui présentent une véritable valeur sociale.

Parmi les matières que les commissaires devraient avoir dans leur être immédiatement annulée.

les conditions de travail, les taux de salaires, l'hygiène et la sécurité industrielles, la liberté d'association, la protection des catégories spéciales de travailleurs, les relations industrielles, les conflits du travail, l'orientation professionnelle, les assurances sociales, les questions d'emploi et de main-d'oeuvre, l'inspection du travail, et les mouvements coopératifs.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est ici donné que Shirley Harte Harvey Payne, de la Ville de Montréal, District de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Parlement d'Ottawa, à la présente ou à la prochaine Session des Chambres pour obtenir un décret de divorce contre son époux, Raymond William Payne, pour cause d'adultère et de désertion.

Fait, signé et daté à Montréal, ce 14e jour de mars, 1944. JOHN E. CRANKSHAW, Procureur de la requérante.

Demands jugées des plus élevées

Ottawa, 12. — Le plafonnement des salaires qui, avec le plafonnement des prix, est à la base de la politique de lutte contre l'inflation, serait complètement annulé si l'on accordait aux unions des employés de chemins de fer les augmentations qu'elles demandent pour leurs membres. C'est ce qu'on apprendit mercredi des porte-parole du Conseil national du travail en temps de guerre. On apprendit récemment que l'augmentation dont il s'agit dans les demandes des unions se chiffrent par une somme de 17 millions de dollars pour les employés de chemins de fer, de l'avis d'un représentant des unions.

Dans leurs représentations, les compagnies affirment que des augmentations de salaires représenteraient pour elles une addition de 109 millions de dollars et non pas seulement de 17 millions à la feuille de paie annuelle.

Les statistiques des compagnies révèlent que depuis deux ans, le nombre d'heures de travail des employés de chemins de fer a augmenté de 8 pour cent. Au cours de 1942, révèle le rapport "Steam Railways in Canada", les employés concernés par les demandes d'augmentations de salaires ont fourni un total de 397,000,000 d'heures de travail. Les employés des entreprises liées à l'exploitation des chemins de fer ont fourni 7,500,000 heures d'ouvrage.

L'augmentation de salaire demandée est de 24 cents de l'heure. Si on tient compte de l'augmentation de 8 pour cent, on arrive à une augmentation totale de \$109,000,000 par année.

La cause se continue et il est très probable que les unions soumettront des chiffres probants pour justifier leurs demandes.

Les professionnels ne veulent pas être assujettis à ce code

Ottawa, 12. — A sa première audience tenue mercredi matin, le Conseil national des relations industrielles a entendu et pris en délibéré la requête de 14 organisations professionnelles qui demandent d'être exclues du nouveau code fédéral des contrats collectifs. Les organisations en question qui représentent les chimistes, les ingénieurs, les architectes et les arpenteurs, soutiennent que leurs membres doivent être considérés comme formant un groupe à part placé entre les ouvriers et les patrons. Bien que non hostiles au principe des contrats collectifs, les professionnels croient qu'ils ne devraient pas être assujettis à ces contrats.

L'hon. juge G.-B. O'Connor, président du Conseil national, a dit qu'il faut d'abord s'assurer si les professionnels tombent sous le coup du nouveau code, et s'ils n'y sont pas soumis, de quelle assistance peut leur être le Conseil national. Il a finalement pris la requête en délibéré.

Employés satisfaits

Les membres des unions locales 492, I. B. E. W., 23,411, F. L. U., et 23,592, O. E. U., toutes affiliées à la Fédération Américaine du Travail et employés de la Montreal Light, Heat and Power, ont, à une réunion récente, approuvé à l'unanimité la décision du Conseil régional du travail, que préside l'hon. Wilfrid Hamel, ministre intérimaire du Travail dans le cabinet Godbout, d'accorder des augmentations variant entre 10 et 25 pour cent de leurs salaires et environ un millier des ouvriers et des employés de la M. L. H. and P.

On sait que le Conseil régional du travail a décidé que l'augmentation est à effet rétroactif au 1er décembre dernier.

Il faut prouver qu'on n'est pas mobilisable

Ottawa, 11. — Les candidats du sexe masculin aux prestations d'assurance-chômage seront désormais priés de prouver qu'ils se sont conformés aux règlements du Service sélectif national (mobilisation), annonce l'hon. Humphrey Mitchell, ministre du Travail.

Tout candidat du sexe masculin devra prouver qu'il n'est pas une "personne désignée" en vertu de l'appel militaire — ou, s'il est une personne désignée, il devra présenter les documents nécessaires pour établir qu'il s'est conformé aux règlements de la mobilisation.

Les fonctionnaires travailleront moins

Ottawa. — Il semble que les fonctionnaires fédéraux dans un avenir prochain se travailleront que six heures et demie par jour au lieu de sept heures et demie, comme cela se pratique depuis 1942. Avant cela, la journée était de six heures et demie, mais en 1942, à cause du travail occasionné par la guerre, il fallut augmenter les heures. Mais on croit pouvoir maintenant revenir à l'ancien système.

D'autres réfugiés attendus au pays

Ottawa, 11. — Il semble que le gouvernement fédéral se propose d'admettre un plus grand nombre de réfugiés européens des mêmes groupes que celui qui est arrivé la semaine dernière à Montréal. (Ce groupe était composé d'une centaine d'Israélites venus d'Espagne, où ils s'étaient enfuis de la France occupée).

On rapporte en effet que les autorités canadiennes font subir divers examens à 7,000 réfugiés en Espagne et au Portugal. Si l'on peut trouver un moyen de les transporter au pays, le Canada les accueillera.

Assises ouvrières

Les membres de la Commission permanente du Conseil supérieur du travail ont siégé le 4 avril, sous la présidence de M. Alfred Charpentier.

Au cours de la réunion, des décisions importantes ont été prises, et elles seront communiquées aux membres du Conseil supérieur du travail.

Deux comités spéciaux étudient présentement le problème des allocations familiales et la loi des accidents du travail, et présenteront des rapports qui seront étudiés à une séance plénière du Conseil, le 19 juin prochain. Un autre comité poursuit actuellement une étude de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Ouvriers, demandez l'étiquette de l'ouvrier, c'est votre Bon de la Victoire qui vous aidera à préparer l'après-guerre.



MONUMENTS

funéraires en granit canadien

Votre choix entre 500 modèles artistiques en fameux granit "Silver" inusable; rose, rouge, noir ou sur commande au prix du fabricant.

SILVER GRANITE CO., Ltd.

CHerrier 2676

2331 Provençal (près Dufresne)

G. LAPIERRE

HA. 8830

LIGHT AND HEAVY 20

CONTRACT CARTAGE TRUCKS

CAMIONNAGE AU CONTRAT 20

LEGER ET LOURD CAMIONS

4139 St-Dominique



6821, ST-HUBERT

DOLLard 1142

"Du moment qu'un déplacement vertébral se produit, de ce moment même la maladie se développe". PALMER.

FAITES CORRIGER LE MAL A SA RACINE

LAURENT HURTUBISE

CHIROPATICIEN

4553 ST-DENIS — HA. 7524



2461, rue des Carrières, Montréal

CRescent 4167



LAncaster 6030

JAS. McCRUDDEN Reg'd.

JOHN McCRUDDEN

905 BLEURY STREET, MONTREAL

First Store above Craig St.

MARquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'G

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS

Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL

Aidez-nous à gagner la guerre! Achetez régulièrement des timbres et des certificats d'épargne de guerre

Treaty Asks Guarantees of Pensions

The Conference of the International Labor Organization opening April 20 in Philadelphia will have before it a proposal for the adoption of an international treaty guaranteeing the pension rights of workers recruited by Germany, it was announced here by the International Labour Office.

The proposal is contained in a report prepared for submission to the Conference by the Office, which is the permanent secretariat of the International Labor Organization.

The proposed treaty, or International Labor Convention, it is explained in the report, while designed primarily to safeguard the social security benefits of foreign workers employed in German war production, covers all workers recruited for temporary employment in another country during the war.

The report points out that an ILO study published last year estimated there were 5,000,000 foreign workers employed in Germany or in countries under German control at the beginning of 1943, and that since then this number has increased considerably.

The majority of those workers have been transferred from countries with extensive schemes of compulsory insurance against invalidity, old age and death, and in the countries where they are now employed, the report says, they have, in most cases, received some assurance that the rights they have acquired under this insurance will be maintained. However, the report declares, these rights are at present insufficiently secure, and international regulations are therefore necessary to safeguard them.

These regulations, the report recommends, should take the form of an international convention to which countries could adhere even if they are not members of the ILO. Moreover, the report points out, the adherence of Germany to the convention would be "indispensable."



**PUT
VICTORY
FIRST**

**Buy
VICTORY BONDS**

AFL Non-Partisan Political Policy Reaffirmed in Bi-Partisan Broadcast

Washington, D. C. — The American Federation of Labor strongly reiterated that it will follow a strict non-partisan political policy during the coming campaign in a "Labor For Victory" broadcast featured by appeals for labor support at the polls by spokesmen for the Democratic and Republican National Committees.

Rep. Gerald W. Landis (R.) of Indiana declared that the greatest peacetime prosperity ever enjoyed by workers in any country was experienced during Republican administrations and declared that a Republican victory in November offers the best opportunity for full post-war employment and better working conditions.

Rep. Michael J. Bradley (D.) of Pennsylvania insisted that the Democratic Party, under the leadership of President Roosevelt, has enabled labor to make greater advances in ten years than previously had been recorded in a century. He warned that the Republicans might seek to nullify these gains by cutting off funds for enforcement of labor legislation.

After the Congressmen, who were designated as their party spokesmen by the respective national committees, had wound up their debate, Philip Pearl, commentator for the American Federation of Labor, said: "Now, you have heard both sides

of the case. The American Federation of Labor, in pursuance of its non-partisan political policy, does not attempt to pass judgment. It believes its members can be relied upon to exercise their good sense in deciding how to vote. Therefore the AFL does not endorse any national ticket as a whole nor any political party as a whole.

"The Federation does, however, keep careful check on the voting records of members of Congress. On the basis of these voting records, it gives its official endorsement to members of Congress who have voted in the interests of American workers and for the welfare of the nation as a whole.

"These endorsements are made regardless of the political affiliation of the particular candidate. It makes no difference to the AFL whether a member of Congress is a Democrat or a Republican. If his record shows him to be a friend of labor and a loyal American, he can count on the Federation's endorsement. Otherwise the members of the AFL are urged to defeat him.

"There you have the Federation's non-partisan political policy in a nut-shell. We are confident it will work out in the coming political campaign for the election of candidates who will do everything in their power to win the war and to win the peace."

Politique d'après-guerre

"Les anciens combattants, et tous les citoyens ont droit à un emploi et à un salaire convenable, leur assurant, pour eux et pour leur famille, la nourriture, le logement, les soins médicaux et la sécurité. Ils ont le droit de travailler et de vivre comme des hommes libres. L'entreprise privée a besoin d'une rénovation complète. L'entreprise libre, sans une aide considérable de l'Etat et des associations ouvrières ne peut pas assurer une production complète."

Il y a vingt ans, ces déclarations auraient paru radicales. Mais il y a dix ans, elles perdaient rapidement ce caractère. Aujourd'hui elles représentent l'opinion de la grande majorité du peuple. La crise économique a beaucoup contribué à cette évolution des idées."

La citation ci-dessus est extraite d'un discours prononcé par Mgr Haas, doyen de l'Université catholique de Grand Rapids, Michigan.

Cette manière d'aborder le problème du rajustement implique une triple collaboration, celle de la direction, de la main-d'oeuvre et de l'Etat. Elle dissipe entièrement l'opinion après laquelle l'autorité publique n'aurait pas à s'occuper de questions personnelles comme l'emploi, les salaires et les assurances. Elle adopte le principe contraire, pour le mettre à la base du monde d'après-guerre.

C'est plus qu'une déclaration de droits individuels. C'est l'affirmation que l'autorité publique doit faire respecter ces droits. L'emploi pour tous, seule base de la liberté économique individuelle, est le but que les gouvernements doivent s'assigner. Mais, comme il y aura toujours une dose de chômage, comme il y aura toujours des maladies qui dévoreront les ressources familiales, comme il y aura toujours des personnes arrivant à la vieillesse sans moyens de subsistance, l'Etat doit organiser l'assistance dans tous ces cas, avec le concours de la direction et de la main-d'oeuvre.—Edmonton Bulletin.

People who wouldn't listen to the dictates of their own conscience may soon be taking dictation from someone who hasn't got a conscience.

Freedom has not failed except where WE have.

Pamphlet Scans ILO History

Montreal (ILO). — A pamphlet which traces the 25-year history of the International Labor Organization and which also serves as a guide to ILO principles and accomplishments, is now available for public distribution, officials at ILO headquarters here have announced.

Although prepared for use by the general public, the 16-page booklet will be of particular service to individuals, social action groups, and other organizations interested in the 26th Session of the International Labor Conference which will open in Philadelphia on April 20. The pamphlet brings the chronological development of the ILO up to date, and the relationship of the International Labor Office, the International Conference, and the Governing Body is set forth in an explanatory graph.

The pamphlet is available for free distribution, as is an article on the Philadelphia Conference prepared by Carter Goodrich, president of the ILO Governing Body, and presently first in the monthly Labor Review of the U. S. Department of Labor. Another article dealing with "The ILO and Post-War Problems," which appeared first in the International Labor Review, has also been reprinted and may be obtained at ten cents a copy, from the International Labor Office, 3480 University Street, Montreal, or the Washington Branch Office of the ILO at 734 Jackson Place, Washington 6, D. C., where the pamphlet and Goodrich article may also be obtained.

Hausse des salaires de 70 cents par jour

Washington, 8. — La Commission du travail de guerre aux Etats-Unis a approuvé, conditionnellement, un contrat qui iaccorde à 80,000 mineurs d'anthracite une hausse des salaires de 70 cents de plus par jour que d'après l'échelle établie pour la période 1941-1943.



Rés.: CH. 9163. DO. 0523

Taverne VILLERAY
Coin Villeray et St-Denis
G. BEAUCAGE, Prop.
7689 RUE ST-DENIS
MONTREAL

Rés.: 1667 Orléans. CH. 3744

**ALPH. AUMONT
TAVERNIER**
Commissaire de la Cour
Supérieure
district de Montréal
4021 Ontario. CH. 0384

CH. 0095

Taverne VICTOIRE
Maurice Berthiaume, Prop.
2600 rue Centre. WE. 0247
Coin Charlebois.

Tél. MA. 0607

TAVERNE ST-DENIS
JOS. COTE, Prop.
751 rue Bonsecours
MONTREAL

Taverne G. GALARDO
G. GALARDO, Prop.
3871 rue Ontario Est
MONTREAL

Ask Discussion of "Seafarers' Charter"

Montreal (ILO). — Discussion of a projected eleven-point "seafarers' charter" should be marked prominently on the agenda for the next meeting of the Joint Maritime Commission, the Consultant Subcommittee of the Commission has suggested to the International Labor Office at a recent meeting of the sub-committee in London.

The sub-committee likewise proposed that the next meeting of the Commission be held in September, 1944, if possible. The resolution comprising the eleven points of the proposed charter was adopted by the International Seafarers' Conference in December, 1943, and includes such important subjects as: wages, contracts, training, hours, leave, accommodations, safety, hygiene, social insurance, trade union recognition, and general rights and obligations of seafarers.

China Aids Unions Growth

Montreal (ILO). — For the purpose of organizing Chinese seamen in foreign countries, Chinese Consulates and Kuomintang branches abroad have been notified to assist in the creation of Chinese seamen's unions. Chapters in Great Britain and Egypt have already been opened under this plan, described in a report to the International Labor Office here.

Tél. CHerrier 0023

**TAVERNE
ROYAL GEORGE
TAVERN**
J. GENDRON, Prop.
2117 EST, RACHEL EAST
MONTREAL

CLairval 0296. Rés.: CL. 6959

TAVERNE — TAVERN
O. TURGEON
Successeur de
M. E. Desgrosselliers
4486, ONTARIO EST
MONTREAL

**TAVERNE
CHEZ THEO**
THEO. BARRETTE, Prop.
RUE STE-CATHERINE EST
Entre Panet et Plessis
TAVERNE D'UNION
MONTREAL

CL. 0028

V. V. TAVERN
3844 STE-CATHERINE EST
KINGSTON HOUSE
Tavern
369 CRAIG W. MA. 0511
L. et M. BEAUCAGE, Props.

You are always WELCOME
at the

**WELCOME
TAVERN**
R. TURGEON, Prop.
4923 NOTRE DAME EAST
CLairval 0209. Montreal

**TAVERNE
RACHEL**
LUDGER CHARRON, Prop.
939 EST, RUE RACHEL
Coin Mentana CH. 0158
MONTREAL

Rés.: CR. 0864. Tél. FI. 0131

Taverne L. MARLEAU
L. MARLEAU, Prop.
2389 rue Notre-Dame O.
MONTREAL

CHerrier 0107

**Taverne
"THEO" Tavern**
JACQUES HENRIE
2047 Avenue MONT-ROYAL
MONTREAL

Avec les compliments
de la

TAVERNE ANGUS
J.-M. LATENDRESSE, Prop.
3240 RUE RACHEL EST
Coin St-Germain. CH. 0229
MONTREAL



Victory is in your hand too!

THIS IS A YEAR OF DESTINY . . . a time to search one's heart . . . to ask oneself "Am I doing all I can to help bring victory this year? . . . Am I holding nothing back when thousands are giving all?" Victory in Europe is within our grasp—but it can only be seized by an all-out effort. Your hand signing for Victory Bonds is

backing our men in their assault on Hitler's European fortress.

Stretch your hand across the Atlantic and strike a blow for victory! Every drop of ink used in signing for Victory Bonds is a direct hit at the enemy . . . weakening his resistance—helping shorten the war and therefore to save Canadian lives.

We can do it!—*we must* do it! Yes, we

have done a good job so far, but the end is not yet. We must now throw in everything we've got towards the final blow. Let's do our share by buying every Victory Bond we can—and then one more! Your reward will be the deep sense of satisfaction that comes from the knowledge you have played your full part in hastening peace in Europe this year.

Get ready to
Sign Your name to Victory

NATIONAL WAR FINANCE COMMITTEE

PALACE
THEATRE

ORSON WELLES
JOAN FONTAINE in
JANE EYRE
with MARGARET O'BRIEN
PEGGY ANN GARNER
JOHN SUTTON

CAPITOL
THEATRE

IDA LUPINO
PAUL HENREID in
"IN OUR TIME"
with VICTOR FRANCO
Added Feature
"High Good Lookin'"

PRINCESS
THEATRE

THE WOMAN OF THE TOWN
with CLAIRE TREVOR
ALBERT DEKKER
Added Feature
"Coastal Command"

LOEW'S
THEATRE

Second Week!
LADY IN THE DARK
in TECHNICOLOR
with GINGER ROGERS
WARNER BAXTER

MONARCH GAS RANGES
Made by

Canadians
for
Canadian Homes

Tél. Lancaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis
1590, rue SAINT-DENIS
(Édifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres
des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

**L'effort pour entendre
nuit à la santé**

Si vous n'entendez pas à la perfection, vous n'avez pas idée de la tension que cela vous cause. Vous gaspillez une somme appréciable d'énergie dont vous auriez besoin pour votre travail de la journée. Que vous soyez chez vous ou à vos affaires, vous avez besoin d'un

Western Electric

L'appareil acoustique de la meilleure qualité. Protégez vos nerfs, protégez votre santé. Permettez-nous de vous montrer comment garder votre ouïe normale. Venez demain. Aucune obligation. Démonstration du soir ou à domicile. Satisfaction garantie.

Reynolds Earphone Co.

1253 ave. McGill College
Chambre 410 LA. 0594

Service courtois à la clientèle
canadienne-française.

WHAT THE WORKERS WANT

Their Needs Can be Met Without Destroying
The Present Structure of Society. —
The Right and the Left.

By BERNARD ROSE, K.C.

In a recent issue of a monthly periodical, a contributor discusses: What labor wants. Those who can speak on behalf of labor would no doubt be able to give him a prompt, and from their standpoint, a very satisfactory reply. The average employer however would be inclined to say that labor does not know what it wants, or wants too much.

What labor wants is: first, a job; second: decent compensation; third: fair working conditions; fourth: recognition; fifth: assurance of continuous employment; sixth: consultation with management in all that affects employer-employee relations.

I believe that these six demands would constitute the basis of any code that would set out the rights and obligations of the respective parties to industry. The worker wants nothing beyond what he is rightfully entitled to in a well ordered society. If he has obligations, he certainly has rights; he cannot properly fulfil his obligations unless his rights are recognized.

Industry carried on in a competitive society resulted in the worker being regarded more as a commodity or an item in the cost of production than a human being. As a result of the fierce competitive battles that were carried on between those who sought markets for particular industries, where the worker was forced to accept employment upon terms set by the employer, what he was given in compensation was wholly insufficient to enable him to maintain himself and his family.

What labor has been asking for in all countries is the right to live in accordance with the canons of decency. Where conditions became progressively worse, those who appreciated the plight of the oppressed under-paid and over-worked toiler urged that he lend his aid toward his own promised emancipation through the destruction of the order of competitive capitalism and its replacement by one that would plan in terms of human welfare.

Though Karl Marx, the author of "Das Kapital," is given credit for being the prime mover in arousing the masses to demand a new social order, and the overthrow of capitalism, long before he came upon the scene, reformers in Great Britain and France, and the United States, who were aroused because of the striking contrast in the position of the worker as compared with his employer and the owners of large estates, wrote and spoke in favor of a society that would give the worker the opportunity and consideration to which he is entitled.

The battle to progressively improve the economic and social position of the worker has been a difficult one. Those who fought to secure concessions and reforms incurred the displeasure and hate of the element or class who thought their position was endangered because of the influence that the so-called "agitators" could exercise. To these early pioneers and martyrs, their descendants owe an undying debt of gratitude. They opened the way; they sought to obtain educational facilities for the illiterate workers in order that they might learn something of the structure of society, the principles of economics, and the rights that are the basis of a democratic form of society.

Synchronizing with the formation of the trade union was the insistent demand, particularly in Great Britain, that the franchise be extended to all adult persons. The Chartists in Britain formulated a program which many of them lived to see implemented by legislation. When we look back to these days, we are surprised at the modesty of their demands. The worker nevertheless found that as he acquired political rights, that his economic wants multiplied. He saw around him growing evidence of tremendous wealth. Yet, there were periods, when through no fault of his own and unable to obtain employment, he became the victim of a depression and was compelled to subsist upon the meagre dole given him by public authority or private philanthropy. Those who were his spokesmen strongly protested against a situation of this nature and demanded that since the worker in matters political was the peer of the highest in the realm, he was entitled to a like degree of consideration along economic lines. To put it bluntly, political democracy could not very well function unless coincident with it economic democracy made provision for all who were dependent upon their labor for a livelihood to obtain employment.

The machine and mass production brought with it so tremendous an abundance that no proper reason could be given for men, women, and children being denied the necessities of life. Though it was argued by so-called economists and practical business men that periodical depressions and crises were inseparable from the existing economy, the leaders of the workers refused to accept this as a logical answer and pointed to the machine's ability to produce so enormous a quantity of all that was needed by the workers that it was almost silly to permit the continuance of conditions that resulted in men, women, and children being denied food, shelter, clothing, and all that is essential to a decent existence.

As the workers began to exert their growing influence and those who sought their political support knew that unless they received it, they could not be re-elected, they suggested or proposed legislation designed to eliminate abuses, redress social and economic grievances, and create a more realistic conception of the function of industry in even a capitalistic

state of society. In Great Britain, the United States, and the Dominion, the battle to-day is resolving itself into one between the so-called forces of the Right and the Left. The Right is regarded as favoring the continuance of the present system of production and distribution, while the Left seeks to bring about radical changes, the purpose of which is the socialization of the means of production, distribution, and exchange. This is popularly known as socialism. Those who oppose this change argue that it will destroy initiative and eliminate that free enterprise that has contributed so much to improving the lot of even the workers. There is no doubt that in the degree that the State progressively nationalizes resources or creates agencies to provide employment and those so employed are paid out of public funds, that initiative and free enterprise are limited in their exercise.

The responsibilities however of democratic governments are such that they cannot absolve themselves from them because of the plea made by those who belong to the Right that government should not unduly interfere with initiative or limit free enterprise. It has been emphasized by the more moderate spokesmen for the workers, particularly those at the head of large labor organizations, that those on whose behalf they speak are not by any means ready to co-operate with the vociferous and aggressive exponents of those favoring the policy and program of the Left. Experience has demonstrated to them that the trade union is a powerful agency to secure for the worker fair wages, progressively reduced hours, and better working conditions, as well as other concessions that new methods of production and machinery make possible.

The labor leaders tell those who represent the Right and at the head of large enterprises that if they will co-operate with labor by recognizing trade unions, collective bargaining, and giving labor the right to participate in management with a view to making employment more stable, that there is little likelihood of the workers becoming supporters of the program laid down by the advocates of socialization.

What the worker wants therefore is what industry properly organized and administered in the interest of the parties to it can well afford to give. The worker's wants are still simple. He is not asking for luxuries. All that he wants is satisfaction of his primary needs and some of the comforts which are taken as vital to the existence of the so-called middle and upper classes.

Industrial leaders and governments will find that as these wants are met, the satisfaction of the workers will be such that there will be no disposition on their part to substitute our present form of government and system of production for one that must be subjected to a long series of experiments before it is ascertained whether it can meet all the promises made by those who are asking the workers to support them in bringing about the changes that are necessary to a so-called socialized state.



ADDRESSES ON THE MOVE!

IN SPITE OF ALL WAR HAZARDS
31,500,000 LETTERS
REACHED YOUR MEN OVERSEAS LAST YEAR

DO you remember the "Change of Address" form which you filled out when you moved your civilian home? After that was filed at your local Post Office, every letter sent to your old address had to be redirected to the new one, and that went on until your correspondents were familiar with your new location.

Probably you didn't move very often, but each time you did, the Post Office gave redirectory service. And if you will think about that for a moment, you will begin to see what a stupendous task confronts the Canadian Postal Corps in handling the military mails, when thousands of men are being moved almost daily!

Yet, in spite of the need of tracing men from reinforcement units to their locations on fighting fronts . . . in spite of the need of tracing them through hospitalization . . . or while on leave . . . when their unit is moved . . . in spite of delays in air mail service caused by adverse flying conditions . . . of delays in surface transportation caused by enemy action . . . in spite of every war hazard you can think of . . . your Post Office and the Canadian Postal Corps delivered 31,500,000 letters to men overseas in 1943!

You can help speed the overseas mail by making sure that each letter or parcel (properly packed) is fully and completely addressed.

CANADA POST OFFICE

Issued by the authority of
HON. W. P. MULOCK, K.C., M.P., POSTMASTER GENERAL

Group Thinking

By RUTH TAYLOR

I know I seem to keep harping on the dangers of group thinking in this country — but everywhere I go I see evidences of the growth of this tendency. When I point it out, I am answered with the question, "Well, you believe in (naming their own group) getting their rights, don't you?" I do — but I believe in something much more than that!

I believe in ALL people EVERYWHERE in the world getting their rights, improving their standards of living, and availing themselves of the wider opportunities for advancement. I do not believe the way to accomplish this, is by leveling off. I believe in leveling up. But group thinking tends to level off.

Whatever the group, whatever the circumstances, group demands for special privileges are disruptive. Dwight L. Moody used to tell a story which illustrated just this point. A small boy caught his hand in a valuable vase and it looked as though the vase would have to be broken in order to free him. The real trouble was he was clutching at a miserable penny he had dropped in the vase and he couldn't get his clenched fist out.

Too many groups are clutching at pennies today. They are seeking things for themselves, regardless of what they may endanger for that larger group of which they are a part. They want things for themselves and in their own way. They do not see ahead and recognize that to SEEK prosperity and freedom for ALL, is the only way to ACHIEVE prosperity and freedom for any. Freedom is universal. Only license is privileged.

There was a straw once that broke a camel's back, and if we're not careful, some thoughtless, selfish group is going to undo much of the good that has been done by conscientious, public spirited individuals, working throughout the years to put into practice the ideals of democracy.

We need above all understanding of our fellow men. We need to appreciate how allied are the desires of all of us. Nine out of ten times the difference of opinion between groups is just the same as between individuals, that is, WE want OUR kind of work done in OUR way — our opponent wants HIS kind of work done HIS way. If we would once look at a problem from the other fellow's side — we would start our thinking from the points we have in common, not from our differences, and we would think as friendly individuals, not as opposing groups.

Our Daily Medium of Exchange

To any one who had given time to study our economic problems it always sounds silly to hear the remark, "oh! that would be printing press money," when it is a well known fact to all who have a true understanding of our monetary system, that we have had nothing but printed money outside of token silver coin, in this country for many years or ever since gold passed out of circulation. Printed money backed by production and our National assets plus the honesty and integrity of our people makes the best medium of exchange we can have. A proper money system to carry on, our daily trade, should operate a good deal like a well run wholesale grocery cash and carry warehouse.

The Retailer drives up with his truck and goes to the cashier of the warehouse with a list of the groceries desired, the prices are checked, the total amount arrived at, and when paid the retailer gets an order from the cashier on the warehouse for the goods required. Freight-cars and trucks of goods are moving into the warehouse daily and men are working in the factory and field preparing commodities for shipment to the warehouse.

One can easily see that as long as the goods in the warehouse are kept in balance or equilibrium with the orders given on the warehouse, everything will run smoothly, no matter how many orders there are issued by the cashier. It is the same way with our money system. Money is a demand claim on the production of the country and the only real value money has is what production puts on to it, for if our medium of exchange is not readily convertible into commodities which come to us through production, what use would it be?

To go back to the wholesale warehouse we would certainly consider the business of this warehouse very crudely operated if every little while the sales of the warehouse were slowed down or came to a standstill not because there was a lack of goods in the warehouse, or not for the reason that retailers did not

need groceries, but for the nonsensical excuse that the cashier had run out of printed order forms. Well, one can easily see that such a condition would stop the free flow of goods and also cause unemployment, not only around the warehouse, but in factory and field. This is exactly what has often happened to us, as a people nationally, when serious economic troubles beset us.

We do not run short of the real things of life in peace time or there is no need for us to, for our productive power has overwhelmed us. Citizens simply run short of printed orders which is so necessary to pass our production around and equate our distribution system to what we are able to produce and thus fill necessary human needs.

A well run warehouse, of course, would never get into trouble on account of not being able to keep enough orders on hands to take care of their business requirements.

However, when it comes to our medium of exchange, which is simply a receipt for goods and services and a demand claim on the production of the country, an interest tag is attached to same, and these orders are only allowed to circulate through the toll gate of usury. Thus a monopoly is created.

The time has come now when people are asking themselves and rightly so, why should a piece of paper which is a receipt for goods and services have an interest tag attached thereto? Why should a written order which is a demand claim on production be used to generate usury? And lastly, why should our daily medium of exchange representing money not invested but simply used in our daily trading transactions, have to be issued as an interest bearing debt of the people, costing millions and millions annually in usury.

Of course, it should not and in the nationalization of our medium of exchange, making it free from usury will be found the key to, by far, the most important economic troubles of our country. — "The Fundy Fisherman".

Britain Rehabilitates Thousands of Limbless Workers

Miracles of modern rehabilitation methods have brought back to employment thousands of disabled workers who, only a few years ago would have been probably consigned to Britain's industrial scrapheap. There has been a remarkable development in the employment of limbless workers after they have been fitted with artificial limbs.

The largest manufacturing establishment in the world for the making of artificial limbs is said to be located on the grounds of a hospital in the London suburbs. There are some 500 craftsmen in this plant engaged solely in the manufacture of artificial legs. Component parts of these marvelous contrivances are exported to the United States and other countries overseas. Among the staff are actually many limbless men, employing their skill in producing devices which have made it possible for themselves to find employment.

A limb fitting service established by the Ministry of Pensions is available to every disabled worker. If the whole cost of the limb cannot be paid by the person who needs it the Ministry of Labor helps meet the cost. A recent report showed that 50,000 limbless workers had been fitted with artificial limbs and taught how to use them, while many employers have learned there are a multitude of jobs the rehabilitated workers can do.

Slight Reduction in Canada's New War Budget

A slight reduction in Canada's wartime budget is expected this year according to estimates presented to its Parliament by Finance Minister J. L. Isley. War expenditures during 1944 would total \$3,650,000,000 and normal expenditures for essential services would reach \$702,369,000, according to the estimates.

The slight decrease in war expenditures would be due to the fact that the costly work on construction and development has been completed. In normal expenditures an increase of \$54,455,000 is noted and said to be due solely to war conditions, such as the increase in interest on the public debt and other debt charges.

These expenditures do not include any measure of mutual aid to other members of the United Nations, to which a billion dollars was voted last year.

Larger items on the disbursement side of the account were: Army services, \$1,535,000,000; Air services, \$1,090,000,000, and Navy services \$410,000,000.

Paraguay Gets Minimum Wage

The Office of the Coordinator of Inter-American Affairs at Washington has announced that a minimum wage has been decreed in Paraguay, to be set by the Labor Department in accordance with living costs and varying from one region to another.

The minimum wage will be applicable to men and women over 18, except apprentices and persons proved by medical examination to be deficient physically or mentally.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT LORNE EDWARD SOUYA, Time-keeper, of the City and District of Montreal, residing therein at 1423 Bishop Street, will apply to the Parliament of Canada at the present Session, or the next thereof, for a Bill of Divorce from his wife, DAME ANNE O'NEILL, on the grounds of adultery and desertion.

DATED AT MONTREAL, in the Province of Quebec, this 3rd day of April, 1944.

REUBEN SPECTOR, Solicitor for Applicant, Suite 904, 414 St. James Street West, Montreal, Quebec.

Slave Labor Plan Adopted in Netherlands Indies

Following the Nazi example of using slave labor, Japanese authorities on the occupied Netherlands East Indies island of Celebes have set up "training" camps for the natives, according to Aneta, Dutch news agency.

The purpose of the camps as stated in a Japanese broadcast made it appear that they were modeled on the line of the German labor camps. They were established, the broadcast declared, "in order to promote the improvement and standard of labor and development of the island with the object of extending agriculture and the exploitation of the island's natural resources." Judged from the standpoint of the Jap's unprincipled handling of prisoners of war, the lot of Netherlands Indies slave labor will undoubtedly be one of extreme want and misery regardless of the broadcasts of Nipponese radio propagandists.

Canada Makes Rails for Russia

The Algoma Steel Corp., Canada, is rolling 40,000 tons of steel rail for service in Russia. Ordered by the Soviets following discussions between the Russian, American and Canadian Governments, it was pointed out that new rail was needed to replace that carried away by the retreating Germans.

Pompous Sleeper

"There's something odd about you this morning," said Hitler to Goering. "Yes—I know what it is. For the first time since I've known you, you've left off your medals."

Goering looked down at his chest. "Great heavens!" he cried. "I forgot to take them off my pajamas."

Collective Bargaining, Wages on Action Calendar

Montreal (ILO). — The International Labour Organization, as part of a "vigorous program of action in the social field" in the next few years, might well adopt an International Labor Convention guaranteeing the effective exercise of the right to bargain collectively, it is suggested in an International Labor Office report made public here.

The report was prepared for submission to the International Labor Conference opening April 20 in Philadelphia. The International Labor Office is the permanent secretariat of the Organization.

A convention or recommendation on collective bargaining, the report suggests, "might deal with the obligation of the employer to participate in collective bargaining, the legal recognition of collective agreements and their extension, under certain guarantees and conditions to the whole of an industry or occupation."

The safeguarding of workers from employer pressure in their exercise of the right to freedom of organization might form the subject of another Convention, the report says.

The report also proposes that "the whole question of wages be considered by the International Labor Conference at an early date. Among the aspects of the question which might be covered in future international conventions, the report suggests these:

1. The inclusion of fair-wage clauses in contracts made by public authorities.
 2. The insertion of "international fair-wage clauses" in contracts for work financed by international loans.
 3. The guarantee of a weekly wage in industries where wages are on an hourly or daily basis.
- Action on these questions, the re-

Près de cent mille travailleurs logés confortablement

Le développement extraordinaire de l'industrie de guerre canadienne a amené un sérieux problème: celui de l'habitation. Pendant quelque temps, les centres où se sont développées ces industries ont pu accommoder la population croissante. A l'automne de 1940 cependant, le manque d'espace a amené un sérieux problème. Maisons, appartements et chambres devenaient plus rares. Les sous-basements d'églises, les quartiers de la W.M.C.A., les salles d'attente dans les gares de chemins de fer, tout servait à loger les gens sans domicile. Des milliers de famille vécutent deux par deux même trois par trois, souvent logées cinq ou six dans la même chambre. Ces conditions commencèrent d'affecter le rendement des employés d'usines, car, sans le sommeil et le repos nécessaires, on n'a guère d'ardeur au travail.

En 1941, la Wartime Housing Limited fut instituée par le ministère des Munitions et des Approvisionnements et entreprit un programme de construction, depuis les bungalows jusqu'aux villages entiers. Architectes, entrepreneurs, administrateurs et collecteurs de loyer furent mobilisés. A la fin de l'année, la compagnie avait érigé ou en voie de construction 5,400 logements, 35 maisons pour personnel, 4 salles à diner communes et 2 maisons d'administration. A la fin de 1942, la Wartime Housing Limited avait construit ou devait compléter en 1943 des logements pour 17,000 travailleurs.

Les maisons furent dessinées et construites de manière à être facilement transportables d'un endroit à un autre. Il fallait les bâtir en prévision des vents et du froid de nos hivers canadiens. On les voulait aussi attrayantes et confortables et qu'elles puissent accommoder à bas prix, toute une famille.

L'objectif fixé en 1941 a été atteint à bonne heure cette année et près de 100,000 travailleurs de guerre canadiens avec leurs familles ont déjà été logés confortablement. La Wartime Housing Limited a érigé et complété à date 17,383 bâtisses: maisons privées, hôtels, maisons pour personnel, maisons pourvues de couchettes, salles à diner, écoles, centres d'administration et de récréation.

La ville de Peterborough, Ontario, illustre bien le travail accompli par la Wartime Housing avec ses 550 maisons bâties dans un paysage merveilleux. Un établissement qui loge 500 hommes et cinq autres qui accommodent 500 femmes présentent tous la même atmosphère familière, saine et attrayante. Tous possèdent une salle de récréation avec allées de quilles, salle de billards et de jeu, salle à diner, petit restaurant et salle de repos.

Ces jolies et éteintes maisons ainsi que les maisons pour personnel ne sont pas destinées à servir uniquement pour la guerre. Elles constituent un chaînon de notre effort incessant pour empêcher les Canadiens de vivre dans des conditions malsaines et des promiscuités déplorables.

Le rapport dit, would prepare the way for "progressive international consideration of some of the more difficult aspects of the wages problem such as a general minimum wage, the guaranteed annual wage, and the possibility of establishing international or regional minimum wage scales, including such provisions for local adjustments as might be necessary, for particular industries for the world market."